

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 018-373/13/CC**

### **■ Approbation du principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat "Transports collectifs et mobilité durable" pour le prolongement du réseau de tramway de Marseille du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au boulevard Urbain Sud.**

**DGDAT 13/10006/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, Autorité Organisatrice de Transports sur son territoire, a la volonté de développer activement un réseau de transport en commun efficace et fiable garant de la cohésion sociale et respectueux de l'environnement.

A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains, préconise de densifier les réseaux de transports collectifs, notamment en développant l'axe Nord/Sud du réseau de Tramway de Marseille.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, un plan de développement des Transports en Commun en Site Propre a été développé et constitue un axe fort de l'action engagée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour continuer à favoriser l'accès aux transports en commun dans les meilleures conditions, réduire l'utilisation des véhicules automobiles au sein de l'agglomération et améliorer la qualité de vie par gains de temps sur les trajets, apaisement des trafics et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Le réseau de tramway est aujourd'hui constitué de deux lignes de tramway T1 et T2 de 11,5 km et comptant également 28 stations. Il sera complété, à l'issue de l'extension du réseau en cours, rue de Rome (sur un linéaire supplémentaire de 1,2 km comportant six nouvelles stations, dont une sur la ligne 2 existante), par une ligne T3 Arenc-Le Silo/Castellane qui assurera déjà toute la partie centrale de cet axe Nord/Sud.

Il s'agit maintenant de compléter cette partie centrale au Nord comme au Sud :

- Au Nord : Pour répondre aux besoins de déplacements existants et à venir dans les quartiers nord de Marseille, le prolongement sera réalisé, sur un linéaire supplémentaire de 4,8 km, à partir du terminus provisoire actuel situé à Arenc, pour rejoindre le lycée Saint-Exupéry, avec l'objectif d'une mise en service en 2019.
- Au Sud : Pour améliorer la desserte au-delà de la Place Castellane et jusqu'au croisement avec le futur boulevard Urbain Sud, le prolongement s'effectuera sur une longueur de 4,2 km.

Ces prolongements s'inscrivent par ailleurs dans l'objectif poursuivi par Marseille Provence Métropole d'améliorer la desserte de zones prioritaires dans le cadre des projets d'aménagement portés par la Ville de Marseille.

La réalisation de cette extension du réseau, suppose également la construction d'un nouveau dépôt de remisage et de maintenance des rames de tramway, pour compléter celui qui existe à Saint-Pierre.

Les investissements concernés sont estimés à hauteur de 370 millions d'euros HT. Cette évaluation sera affinée au moment des travaux et du dépôt du dossier de demande de subvention.

**Signé le 28 Juin 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

L'État participe au financement de projets de création et de développement de transports collectifs, ainsi que de projets de mobilité durable dans l'objectif de :

- favoriser le report modal de la voiture particulière vers les modes de transport moins polluants et plus économes en pétrole ;
- encourager un développement durable des territoires où les politiques de déplacement sont pensées en cohérence avec une stratégie d'aménagement globale ;
- améliorer la desserte et la traversée des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir l'accès à la mobilité en incitant notamment à la mise en place de tarifications solidaires adaptées aux capacités contributives des voyageurs ;
- soutenir la recherche et/ou le déploiement de solutions de mobilité durable innovantes.

Une enveloppe totale de 450 millions d'euros est prévue pour l'appel à projets.

Dans ce cadre, il est envisagé de répondre à l'appel à projets lancé par l'Etat en soumettant une demande de subvention pour le financement du prolongement du réseau de Tramway de Marseille, du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au futur boulevard Urbain Sud.

Le taux de subvention sera déterminé par l'Etat, en fonction des caractéristiques des projets et de leur adéquation aux objectifs visés dans l'appel à projets.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-623/11/CC du 21 octobre 2011, relative aux perspectives et orientations de développement des transports en commun en site propre (T.C.S.P.) ;
- La délibération DTUP 001-827/11/CC du 9 décembre 2011, portant complément à la délibération relative aux perspectives et orientations de développement des transports en commun en site propre.

##### **Sur le rapport du Président,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de prolongement du réseau de Tramway de Marseille vers le Nord, entre le terminus provisoire actuel situé à Arenc, pour rejoindre le lycée Saint-Exupéry ;
- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de prolongement du réseau de Tramway de Marseille vers le Sud, au-delà de la Place Castellane jusqu'au futur boulevard Urbain Sud ;
- Que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'« appel à projets » lancé par l'Etat concernant les transports collectifs et la mobilité durable ;
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole envisage de bénéficier d'un financement de l'Etat à ce titre.

##### **Après en avoir délibéré :**

**Signé le 28 Juin 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le dépôt d'un dossier de réponse à l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'Etat concernant l'opération de prolongement du réseau de Tramway de Marseille, du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au boulevard Urbain Sud.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour le prolongement du réseau de Tramway de Marseille, du Lycée Saint-Exupéry jusqu'au boulevard Urbain Sud.

**Article 3 :**

Les recettes issues de la participation de l'Etat seront constatées au budget annexe Transports 2014 et suivants : Sous-Politique C 210 – Nature 1311.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI